

Communiqué de Mgr Batut, évêque de Blois, le 18 novembre 2018

Chers frères et sœurs,

Vous avez su par les médias que l'assemblée plénière de la Conférence des évêques de France qui s'est tenue à Lourdes du 3 au 8 novembre a accueilli des personnes qui avaient été victimes d'abus sexuels de la part de ministres du culte.

Cette rencontre délicate s'est déroulée sous le signe de l'écoute, de la fraternité et de la miséricorde. Nous avons pu mieux mesurer la blessure profonde que ces crimes ont laissée dans l'existence de ces personnes. Nous avons souvent été remplis d'admiration devant leur foi demeurée vivante et leur volonté de pardon.

Il est clair que cette rencontre inédite appelait de nouvelles décisions de notre part devant un drame qui affecte toute notre société, mais qui est particulièrement scandaleux et inacceptable lorsqu'il touche l'Église.

Ces décisions déjà mises à l'étude depuis un certain temps et maintenant arrêtées par notre assemblée sont les suivantes :

1/ Tout d'abord, *garder mémoire* des faits dont nous avons eu connaissance, et, dans un travail d'analyse pluridisciplinaire, permettre à des chercheurs d'avoir accès à ces informations, afin que nous puissions œuvrer avec l'ensemble du corps social pour que de tels faits ne se reproduisent plus.

2/ Ensuite aider à la *restauration des personnes*. Dans ce cadre, il sera proposé aux victimes qui le demanderont de recevoir une somme forfaitaire marquant la conscience qu'a l'Église qu'un de ses membres a été atteint. Il ne s'agit pas d'un « dédommagement », car il est clair que les dommages causés par ces blessures ne sont pas quantifiables, mais d'un geste fraternel dont les psychologues soulignent la portée symbolique positive pour la reconstruction personnelle.

3/ En troisième lieu, mettre en œuvre des *actions de prévention* pour les séminaristes, les prêtres et les acteurs pastoraux.

4/ Enfin, *aider les personnes coupables ou fragiles* à se reconstruire humainement et spirituellement.

Ces dispositions viennent s'ajouter à la commission d'enquête indépendante déjà annoncée par Monseigneur Pontier. Cette instance sera librement constituée par M. Jean-Marc SAUVE, vice-président honoraire du Conseil d'État. Sa mission sera de fournir des éléments de compréhension et des préconisations pour l'avenir.

L'Église de France sait qu'elle est attendue sur ce dossier douloureux. Elle ne se dérobera pas à ses responsabilités.

En même temps l'assemblée des évêques, par la voix de son président, a redit aux prêtres notre confiance, nos encouragements et notre prière pour la mission apostolique pour laquelle ils ont donné leur vie, en sachant qu'ils souffrent parfois de faire l'objet de soupçons ou même de calomnies. J'ai personnellement tenu, dans cet esprit, à écrire à chacun des prêtres en ministère ou retraités de notre diocèse. Je les confie tous, chers frères et sœurs, à votre prière et au témoignage de votre amitié.

Prions ensemble pour l'Église qui, malgré les insuffisances et les péchés de ses membres, sait qu'elle peut s'appuyer sur la promesse du Seigneur : « Je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde » (Mt 28, 20).

† Jean-Pierre Batut, évêque de Blois